

01/09/2020 – 2021 - 2022

## Mesure

Soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie.

• Selon projet.

• Toutes les entreprises s'inscrivant dans l'un ou l'autre des deux volets.

## Conditions d'éligibilité

La DGE et Bpifrance mettent en place un appel à projets sur deux volets :  
Le volet national concerne exclusivement les secteurs stratégiques que sont l'aéronautique, l'automobile, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie.

- Cible : entreprises ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs. Les candidats pour les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique doivent effectuer au moins 15 % du chiffre d'affaires de l'entreprise dans le secteur considéré sur les 2 dernières années.

Le volet territorial quant à lui cible les investissements industriels dans tous les secteurs, qui sont susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire (maintien et création d'emploi, résilience économique, perspectives d'amélioration de la compétitivité, contribution à la transition écologique, développement des solidarités).

- Cible : Les entreprises, groupement d'entreprises, associations ou établissements de formation, ayant un projet d'investissement industriel d'au moins 200 000 €.

- L'appel à projets est ouvert jusqu'au 17 novembre, 12h.
- Les projets sont expertisés et décidés « au fil de l'eau » jusqu'à la date de clôture de l'appel et épuisement des moyens financiers affectés en 2020. Des vagues suivantes d'AAP seront lancées en 2021 et 2022.

## Ressources utiles

Pour répondre à l'AAP :

- ✓ Volet national – Projet à déposer en ligne sur [la plateforme nationale de Bpifrance](#).  
Instruction DGE & Bpifrance.
- ✓ Volet territorial - Projets à déposer sur des [espaces dédiés à chaque région](#) et sont instruits dans une logique de proximité par la Préfecture de région, le Conseil régional et les directions régionales de Bpifrance.

Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, contactez-nous :

- Caroline ANDRE-LECESNE , Conseiller Numérique
- [Caroline.lecesne@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:Caroline.lecesne@nantesstnazaire.cci.fr)
- N° 02 40 44 42 52 / 06 14 26 34 46